

Procès-verbal de la séance **du Conseil Municipal**

Lundi 6 mai à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, et le six du mois de MAI, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Monsieur Bernard PETIT

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Sylvie GIRARDIN.

Excusés : Mme Séverine GUILLOUX (pouvoir à Hervé CARREAU), M. Pierre-Yves PERRACHON (pouvoir à Guillaume BOUCHACOURT), M. Gaël FROMENTÉ, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Laetitia CARRACO (pouvoir à Sandrine JAILLOUX), Mme Christiane MOUNIER (pouvoir à Stéphanie ARQUÉ).

Le quorum est atteint.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Bernard PETIT comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2024

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2024.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission communale des impôts directs du 3 avril
- ✓ Commission santé, social et solidarités du 18 avril
- ✓ Commission communication, vie associative et culture du 24 avril
- ✓ Commission voirie, urbanisme et cadre de vie du 25 avril
Concernant le projet de réfection de la route des Burriers, il y a 5 délaissés à reprendre qui n'appartiennent à personne. Le Maire a eu rendez-vous avec Maître Delayat pour faire le point la semaine dernière sur cette situation.

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Approbation du montant des attributions de compensation 2024 relatives à la compétence petite enfance

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L5216-5,
Vu l'article L1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la CLECT Petite enfance,

Vu le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la petite enfance au 1^{er} septembre 2017,

Vu la délibération n°2024-075 du Conseil Communautaire du 4 avril 2024 relative au montant des attributions de compensation 2024 relatives à la compétence Petite Enfance adoptée à la majorité des deux tiers telle que notifiée par MBA,

Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la petite enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le montant des attributions de compensation pour 2024 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de La Chapelle de Guinchay, telle qu'indiqué dans le tableau joint en annexe.

PRECISE que la délibération sera notifiée à MBA.

5. Projet d'unité de méthanisation à Charentay : avis de la commune

Rapporteur : Hervé CARREAU

Séverine FALCOTET demande quelle est la surface du plan d'épandage prévu.

Il lui est répondu que c'est sur toute la surface des agriculteurs qui ont été sollicités et qui ont accepté de figurer au plan.

Gilles SAUNIER fait remarquer qu'il y a eu des cas de pollution de l'eau et l'Allemagne a stoppé tous ses projets à cause de ça. Franck BARRET répond qu'il n'y a pas de cours d'eau à proximité des parcelles concernées et qu'il y a des distances à respecter.

Carlos ESTEVES demande si cela remplace l'engrais chimique. Il lui est répondu par l'affirmative, ça remplace les fertilisations chimiques ou les complète, il s'agit d'un produit équilibré, sans odeurs. Cet épandage est sujet à autorisation et à contrôles. Très encadré par la DRAAF, Direction Régionale de l'Alimentation, Agriculture et Forêt. Les sols concernés font l'objet d'un suivi et d'analyses.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles R.512-46-11 à R.512-46-15,
Vu le courrier de Madame la Préfète du Rhône informant la commune d'un projet d'implantation d'une unité de méthanisation à Charentay, installation classée,
Vu l'arrêté préfectoral du Rhône accordant un permis de construire au Syndicat de Traitement des Eaux Usées Saône Beaujolais pour la réalisation de cette unité de traitement,
Considérant que la commune de La Chapelle de Guinchay est concernée par le plan d'épandage de cette unité,
Considérant que la Préfecture du Rhône sollicite l'avis de la commune, concernée,
Au vu des éléments portés à connaissance de la commune sur le projet,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 1 abstention et 24 votes pour

EMET un avis favorable à l'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune de Charentay selon le plan d'épandage prévu ;

6. Dossiers de subvention DETR / DSIL 2024 : précisions

Rapporteur : Hervé CARREAU

Le Maire informe l'assemblée de l'abandon de la demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation énergétique des vestiaires du stade, car la commune n'aura pas toutes les subventions souhaitées. Il faut faire un choix. Le but est de se concentrer sur la plus importante, à savoir celle du boulodrome.

DELIBERATION N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°39/2022 du Conseil Municipal en date du 7 juin 2022 par laquelle le Conseil Municipal consent au Maire un ensemble de délégations conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités, dont les demandes de subventions et financements ;
Vu la décision du Maire n°02/2024 en date du 30 janvier 2024 sollicitant une demande de subvention auprès de la DETR / DSIL 2024 ;
Vu la délibération n°03/2024 en date du 5 février 2024 portant sollicitation d'une subvention DETR / DSIL 2024 ;
Vu le projet de rénovation énergétique du boulodrome ;
Vu l'appel à projets commun DETR / DSIL 2024 ;
Vu le budget primitif 2024 de la commune ;
Considérant qu'il est nécessaire de préciser le libellé du projet, le plan de financement et l'engagement de la collectivité,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- RAPPORTE sa délibération n°03/2024 en date du 5 février 2024 portant sollicitation d'une subvention DETR / DSIL 2024 ;
- APPROUVE le projet de rénovation énergétique du boulodrome avec production électrique pour l'autoconsommation et revente du surplus.
- SOLLICITE l'Etat pour une aide à hauteur de 35% du montant de la dépense subventionnable fixée à 383 150€ H.T., soit 118 120€.
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Sources	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	118 120€	35%
Département	120 000€	35.60%
Fonds de concours MBA	31 724€	9.40%
Commune	113 306€	20%
TOTAL GENERAL	383 150€	100%

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

DELIBERATION N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°39/2022 du Conseil Municipal en date du 7 juin 2022 par laquelle le Conseil Municipal consent au Maire un ensemble de délégations conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités, dont les demandes de subventions et financements ;

Vu la décision du Maire n°04/2024 en date du 30 janvier 2024 sollicitant une demande de subvention auprès de la DETR / DSIL 2024 ;

Vu la délibération n°05/2024 en date du 5 février 2024 portant sollicitation d'une subvention DETR / DSIL 2024 ;

Vu le projet de vidéoprotection, phase 3 ;

Vu l'appel à projets commun DETR / DSIL 2024 ;

Vu le budget primitif 2024 de la commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de préciser le libellé du projet, le plan de financement et l'engagement de la collectivité,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- RAPPORTE sa délibération n°05/2024 en date du 5 février 2024 portant sollicitation d'une subvention DETR / DSIL 2024 ;
- APPROUVE le projet d'acquisition et installation de caméras de vidéoprotection sur la commune phase 3, à savoir cinq caméras installées place de l'église, salle des

sports et école primaire, gendarmerie, PAV du lotissement du Clos Méziat et du quartier des Nuguets.

- SOLLICITE l'Etat pour une aide à hauteur de 35% du montant de la dépense subventionnable fixée à 5 155€ H.T., soit 1 804,25€.
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Sources	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	1 804,25€	35%
Fonds de concours MBA	1 675,37€	32.50%
Commune	1 675,38€	32.50%
TOTAL GENERAL	5 155€	100%

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

7. Nouveaux panneaux électroniques lumineux : convention financière avec les communes participantes

Rapporteur : Hervé CARREAU

Dans le cadre de ce projet, le Maire précise aux conseillers qu'un courrier a été fait aux 7 communes qui ont refusé de participer pour l'arrêt au 1^{er} mai de toute diffusion d'informations ou de messages les concernant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de renouvellement de 2 panneaux électroniques lumineux,
Vu le projet de convention portant participation financière des communes à l'opération,
Considérant qu'il est nécessaire de formaliser les modalités de participation financière avec les 5 autres communes favorables à la poursuite du projet, tant en investissement qu'en fonctionnement,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec les communes participantes à l'opération de renouvellement des panneaux électroniques lumineux sur la RD906, telle que figurant en annexe ;
- ✓ AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions avec les communes concernées.

8. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°14-2024 : acquisition de la concession J31 au cimetière

9. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Mail reçu le 06 mai pour le dispositif de recueil CNI / passeports : à ce jour, le stock de titres s'élève à 63 800 demandes. L'instruction actuelle des demandes date du 15 mars.
L'ANTS devient « France Titres ». L'objectif est la modernisation des titres ainsi que des services numériques accessibles sur mobile. L'âge minimum pour épreuves pratiques du permis de conduire est dorénavant fixé à 17 ans, les démarches d'immatriculation facilitées, l'obligation de la vignette verte d'assurance terminée sur les véhicules, la création d'une nouvelle application à télécharger pour le permis de conduire numérique et cartes d'identité.
- 180 composteurs ont été vendus lors de la journée organisée par MBA à La Chapelle au mois de février
- Résultats du radar placé sur la RD906 du 14 mars au 29 mars : 69 285 véhicules sont passés et 75% d'entre eux étaient en dessous de 60km/h. A la demande de Carlos ESTEVES, il est précisé que le radar était placé après le pont à l'angle de la rue des Cours.
- Ouverture de chantier Demeures Access : des barrières ont été posées. Ils sont actuellement en appel d'offres dans le but de démarrer les travaux en fin d'année. Bernard GONNET demande s'il y a déjà des réservations ? oui, selon le Maire, il y en a 6 ou 7. Suite à la question de Brigitte GUILLAUME, le Maire précise que le projet n'a pas changé. Le Maire rappelle qu'un contrat de mixité sociale a été signé et qu'on est sous le coup d'une injonction du Préfet de faire des logements sociaux, comme ça a été le cas dans un département voisin.
- Travaux Wavre : il reste 1 branchement d'eau, autrement le reste est conforme à l'Est (vers les vignes) et pour les autorisations d'urbanisme, tout est mis en conformité.
- Information de l'installation de « MGS fermetures » à la place de OEM. Suite à la question de Carlos ESTEVES, le Maire répond qu'ils ne sont pas nombreux sur le site.
- Rapport ZAER (zones d'accélération de production d'énergies renouvelables) de MBA. Le Maire revient sur cette présentation faite en Conférence des Maires et projette le résultat des déclarations de zonage des communes à l'échelle de l'Agglomération.
- Recrutement de 25 lieutenants de louveterie : information reçue de la part de la Préfecture. Jean-Emmanuel SCOTTO explique à l'assemblée le rôle des lieutenants.

Le Maire rappelle les conditions d'éligibilité pour le devenir. Le dimanche 16 juin 2024 est la date de dépôt des candidatures en Préfecture.

- Job d'été en mairie : il y avait 9 candidats cette année. La commune a privilégié les chapellois et par tirage au sort, 4 ont été retenus. Dans ces jeunes, ne sont pas comptés les animateurs saisonniers pour le centre de loisirs, précise Sandrine JAILLOUX.
- Travaux au cimetière : l'enduit a été repris sur une partie du mur d'enceinte.
- Lecture du courrier de la pharmacie Huot par le Maire au sujet de la vente en ligne des médicaments. Le Maire lui a répondu du plus profond soutien de la commune pour le maintien des pharmacies car elles jouent un rôle essentiel pour la population et l'accès aux soins. Martine CHAMPALE précise qu'une pétition circule.
- Remerciements des associations pour l'attribution des subventions 2024 : le FLAC, la MFR Pont de Veyle, les Amis de Casamance et les Boules ;
- Un rendez-vous a eu lieu avec Jacques LACROUTE pour la rétrocession du parc de Loyse (Actisquare). La voirie appartient toujours à l'entreprise qui a fait les travaux à l'époque. C'est en attente.
- La commune a reçu un courrier de Val de Saône Bâtiment demandant la rétrocession des voiries du Hameau du Moulin. Nous lui avons renvoyé le règlement de voirie pour remplir le dossier.
- Retour sur la réunion sur les moustiques tigres ce vendredi 26 avril : une 40aine de participants. Sujet très intéressant. 20% du travail concerne la commune et 80% doit se faire chez le particulier pour limiter la propagation de cet insecte. Au cimetière, la commune va poser du sable au niveau des zones humides et un inventaire complet sera fait dans toute la commune. Pose de nichoirs également pour les chauves-souris et les mésanges. Le powerpoint de présentation du 26 avril est en ligne sur le site de la mairie. Le moustique tigre ne vole que dans un rayon de 150m, précise Sandrine JAILLOUX.
- Division en cours d'une parcelle aux Burriers en cours pour l'élargissement d'un chemin rural. Une projection est faite à l'assemblée.
- Accueil d'apprentis à la mairie : 1 financement a été accepté par le CNFPT sur les 4 demandés (21000 dossiers déposés, 11000 pris au niveau national). Celui qui sera accueilli sera affecté à Bulle de Vie.
- Réunion vignerons / VBE la semaine dernière, en présence de Guillaume BOUCHACOURT, Pierre-Yves PERRACHON et Jean-François TRICHARD. Les viticulteurs sont autorisés à brûler leurs cèpes jusqu'à une date limite. Au-delà, ce n'est plus possible. Le but était de trouver un lieu de stockage intermédiaire sur la commune pour le ramassage par VBE des cèpes non brûlés, en vue de leur broyage et acheminement dans des chaudières (notamment celle de Rillieux). La plateforme se situera vers la Ferté et sera à disposition des viticulteurs de la commune.
- Lecture par le Maire du courrier reçu sur la situation difficile des établissements de santé privés.
- Vidéoprotection phase 3 : installation du nouveau matériel du 14 au 17 mai
- Rappel de la commémoration du 8 mai à 11h
- Elections européennes du 09 juin (tableau des assesseurs à remplir par les conseillers).

10. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

Stéphanie ARQUÉ présente l'affiche du concours photos pour décorer la mairie, qui a été lancé du 15 avril au 30 novembre. Avis aux amateurs ! Pour la fête de la musique, Pizza Bellec organise un concert. Une demande d'autorisation de blocage d'une partie du parking est en cours.

Didier PIN parle du jobdating le 23 mai à la salle des Colonnes : les inscriptions sont en cours (15 à 20 inscrits pour le moment). Certains demandeurs d'emploi seront convoqués à s'y rendre, alors qu'ils n'étaient qu'invités jusqu'à maintenant. Il demande la participation de bénévoles pour la mise en place de la salle. Pour le marché nocturne du 28 juin, une 15aine d'inscriptions pour le moment, conforme à ce qui se fait habituellement. Il évoque le décès de Bernard PIVOT.

Bernard GONNET revient sur le déplacement du CCJ le 23 avril (voir écrit de Bernard) en Ardèche et dans la Drôme. Il relate le détail de la journée passée. Sandrine JAILLOUX et le Maire se félicitent de cette initiative qui a permis aux séniors de participer à ce voyage. Le 12 juillet, une sortie est prévue à Dijon pour le passage de la flamme olympique.

Philippe LOURENCO pose la question de l'organisation des locations à la Maison de Pays. Un point sera fait sur les états des lieux et l'entretien.

Jean-Emmanuel SCOTTO signale la dégradation d'un véhicule sans permis au niveau du collège, en face du bureau de la CPE. Une main courante a été déposée en Gendarmerie. Le Maire vérifie avec la police municipale pour savoir si la position de la vidéoprotection permet d'aider à la résolution du problème.

Isabelle GIL revient sur l'assemblée départementale du CNAS à Chagny et à laquelle elle a participé. 20 938 collectivités y adhèrent au niveau national, pour 155M€ de prestation donnés. Au niveau départemental, 477 collectivités adhérentes, 12 498 bénéficiaires, avec 92% des demandes de prestation qui s'effectuent dorénavant en ligne. La délégation 71 veut développer des offres locales pour renforcer l'attractivité touristique et culturelle en Saône-et-Loire. L'accueil de loisirs, la billetterie cinéma et les chèques vacances sont les prestations en hausse de consommation auprès des agents. L'assemblée a aussi évoqué des informations fiscales car certaines prestations sociales sont imposables. Le CNAS a adopté une série de mesures pour limiter cet impact fiscal sur les bénéficiaires, en augmentant par exemple de 10% certaines prestations, et un recours accru aux chèques cadhoc, défiscalisés. En 2023, la commune a versé 12 761€ pour 69 bénéficiaires. 76% sont des agents de catégorie C, 13% de B et 5.8% de cat A. Le taux d'utilisation est de 33%.

Carlos ESTEVES évoque le manque d'évacuation d'eau sur un trottoir près de chez lui. Les piétons doivent marcher sur la route en cas d'intempéries, ce qui est dangereux. La commune est en recherche de solution.

François COLLOVRAY pose la question de l'occupation du logement à côté de la Maison de Pays. Des réflexions sont toujours en cours quant à son devenir.

Martine CHAMPALE revient sur la journée avec le CCJ à laquelle elle a participé et qu'elle a beaucoup apprécié.

Guillaume BOUCHACOURT parle de l'assemblée générale du Cru Chénas. Un point sur les activités 2023 a été fait. Au niveau financier, un léger déficit dû à l'achat de matériel promotionnel. Les opérations à venir ont été évoquées avec notamment le 7 juin le déroulement de la nuit champêtre sur la place de l'église à La Chapelle. Le bilan est globalement satisfaisant. Pour le reste, il a été sollicité pour la sortie considérée difficile du lotissement « le Pré de la maison ». Il s'agit d'un rappel car le sujet a déjà été évoqué en commission voirie.

Sandrine JAILLOUX fait le compte-rendu du dernier Conseil d'école, au cours duquel le projet d'école a été remis à neuf. Il est fait pour 5 ans, à partir de l'évaluation d'école faite en 2023, dans 4 domaines différents. Elle parle ensuite du protocole PHARE présent dans tous les établissements scolaires pour savoir comment appréhender les cas de harcèlement. Une revue des travaux à venir et remerciements de l'école à la Municipalité ont été faits. Rappel sur le rôle de l'enseignant vis-à-vis de la position des parents par rapport à certains contenus pédagogiques. Autrement, la mairie est confrontée à des questions récurrentes posées en conseil alors qu'il serait utile de faire le point sur l'avancée de ces questions, avant tout. Rappel également du rôle du policier municipal aux abords des écoles et la question de la responsabilisation des parents vis-à-vis de la sécurité de leurs enfants. Enfin, elle a participé à l'assemblée générale des Tambronx le 16 avril qui comptent 17 adhérents, avec des difficultés pour recruter des hommes. Ils sont présents à toutes les commémorations + 2 représentations aux Primevères. Ils bénéficient de la mise à disposition du local de l'ex-périscolaire pour leurs répétitions. Le rapport financier est positif et leur cotisation est à 15€ pour les intéressés.

Séance levée à 22h07



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MAI 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
36/2024	Désignation du secrétaire de séance
37/2024	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2024
38/2024	Attribution du montant des attributions de compensation 2024 relatives à la compétence petite enfance
39/2024	Projet d'unité de méthanisation à Charentay : avis de la commune
40/2024	Dossier de subvention DETR / DSIL 2024 : rénovation énergétique du boulodrome
41/2024	Dossier de subvention DETR / DSIL 2024 : acquisition et installation de caméras de vidéoprotection
42/2024	Nouveaux panneaux électroniques lumineux : convention financière avec les communes participantes

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MAI 2024

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	Pouvoir à Hervé CARREAU
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	Excusée, pouvoir à Sandrine JAILLOUX
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	Excusé
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GIRARDIN Sylvie	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	Excusée, pouvoir à Stéphanie ARQUÉ
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
<u>PETIT Bernard</u>	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	Excusée

